

Votre service de prévention et de santé au travail vous informe

Information sur votre participation à la réalisation d'un baromètre régional inter-SPSTI pour la production d'indicateurs/statistiques sur la santé au travail

1. Quel est l'objet de cette étude ?

AST74 s'engage dans la réalisation d'un baromètre inter-SPSTI fondé sur l'exploitation de données issues de leurs activités et de leurs pratiques de terrain. Cette étude s'inscrit dans le cadre des missions légales d'AST74 définies à l'article L. 4622-2 du Code du travail (notamment la réalisation d'études, statistiques et indicateurs en santé au travail à des fins de prévention aussi que dans le cadre des méthodologies de référence spécifiques, et notamment la méthodologie MR-004).

2. Qui est le responsable de traitement ?

AST74 est le gestionnaire de cette étude et agit en qualité de responsable de traitement des données personnelles collectées dans ce cadre.

3. Qui est concerné par cette étude ?

Les salariés pris en charge par AST74 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. L'extraction des données sera réalisée à partir de juillet 2026 et l'étude se déroulera jusqu'au 31/12/2027.

4. Quelle est la finalité du traitement ?

Production de toutes études, évaluations ou recherches en santé au travail, dont la réalisation d'études épidémiologiques, la production d'indicateurs de référence. Le traitement et analyse des données en provenance des SPSTI, la compilation des données (notamment pour la réalisation des études ACACIA) et la rédaction de rapports et graphiques et de toute valorisation en lien avec les études.

5. Quelle est la base légale sur laquelle est fondée le traitement ?

Le traitement de données personnelles réalisé dans le cadre de cette étude est nécessaire à l'exécution de la mission de recherche en santé, d'intérêt public, dont est investie AST74. La réalisation de cette étude implique l'utilisation de **données à caractère personnel pseudonymisées**.

Ce traitement sera réalisé conformément au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Le traitement est effectué dans le cadre de la méthodologie de référence « MR-004 », dédiée notamment aux études en santé, à laquelle « SPSTI » a déclaré sa conformité à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

6. Quelles données personnelles sont traitées dans le cadre de l'étude ?

Seules les données adéquates et limitées à ce qui est strictement nécessaire à l'étude seront traitées.

Les catégories de données traitées sont détaillées au cahier des charges du projet, en incluant : les données sociodémographiques, expositions professionnelles, pathologies, données issues des actions de prévention, caractéristiques des entreprises etc.

Vous ne serez pas directement identifiable par la personne chargée de l'étude, car elle n'a pas accès à votre état civil. Toutes ces informations seront traitées et analysées de manière confidentielle.

7. Qui sont les destinataires de vos données ?

Le destinataire principal de vos données personnelles est AST74, qui prend en charge votre suivi en santé au travail.

Présanse-Centre Val de Loire agit en tant que sous-traitant et est amenée à traiter des données à caractère personnel collectées par AST74 faisant appel à ses services, exclusivement sur instruction documentée de ces derniers, dans le cadre des finalités et des moyens que AST74 détermine.

Les résultats des analyses feront l'objet de publications. Ils seront toujours présentés de manière agrégée, sans possibilité d'identifier les salariés qui ont été suivis.

8. Quelles est la durée de conservation des données ?

L'extraction des données personnelles est prévue à partir de la signature du devis et du présent Accord, jusqu'à publication des résultats. Le responsable de traitement informe préalablement les salariés suivis de la conduite de cette étude et de leur droit d'opposition et aménage un délai d'un mois pour permettre l'exercice de ce droit.

La conservation en base active a lieu durant la réalisation de l'étude, qui comprend les phases d'extraction des données, d'analyse et de production des indicateurs envoyés au responsable de traitement, et l'ensemble des données personnelles fait ensuite l'objet d'un archivage sur support informatique pour une durée de 20 ans conforme au Code de la santé publique et à la méthodologie de référence MR 004 par le Sous-Traitant. Les données sont définitivement supprimées au plus tard deux ans après la dernière publication des résultats de la recherche.

9. Quelles mesures de sécurité ?

Le responsable de traitement prend toutes les mesures utiles pour préserver la sécurité des données personnelles traitées pour en respecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité. Vos données seront hébergées sur un serveur certifié hébergeur de données de santé. Seuls les membres de l'équipe de recherche sont habilités à y accéder.

10. Quels sont vos droits ?

Vous disposez d'un **droit d'accès**, d'un droit **de rectification**, d'un droit **de limitation** et d'un droit **d'opposition** sur vos données. Ces droits s'exercent auprès du DPO de votre service de santé au travail : dpo@ast74.fr .

La Commission Nationale Informatique et Libertés (<https://www.cnil.fr>) est l'autorité française habilitée à recevoir toute réclamation officielle concernant le traitement de vos données.